

VI.

Troisième circonstance. Pour gérer les finances de l'Université Laval à Montréal, l'Archevêque de Montréal dut constituer une administration, approuvée par le Saint-Siège, reconnue légalement par la Législature de la Province de Québec, administration sérieuse et forte, dans laquelle eurent tous les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, Le Vice-Recteur à Montréal, le Supérieur du Séminaire de St Sulpice de Montréal, les Doyens des facultés, des représentants des facultés et des gradués de l'Université, des représentants de tous les Collèges ou Séminaires de la Province de Montréal, et un certain nombre d'hommes d'affaires choisis surtout dans la cité de Montréal.

Or, cette administration financière de l'Université Laval à Montréal, complètement distincte de l'Administration financière de l'Université Laval à Québec, qui est le Séminaire de Québec, est actuellement engagée, pour le plus grand bien des hautes études et le plus grand honneur de la religion, dans des dépenses considérables, et si nécessaires que les Evêques de la Province de Montréal, malgré l'exiguïté bien connue de leurs ressources monétaires, ont cru devoir se rendre responsables pour une somme d'environ deux cent cinquante mille francs.

L'administration financière de l'Université à Québec dit : * Nous demandons la retenue sur les honoraires des messes de la Province de Montréal pour payer la dette contractée pour la fondation de l'Université à Québec. »

L'administration financière de l'Université Laval à Montréal peut répondre: Nous demandons cette retenue pour payer la dette contractée pour la fondation de la même Université Laval à Montréal. Notre besoin n'est pas moins grand, vu que nous devons, en même temps, et construire la bâtisse universitaire, et la fournir de bibliothèques, de laboratoires, de musées, etc.; notre besoin est peut-être plus grand que celui de Québec, vu que nous avons à rivaliser avec une Université Protestante, très riche et très florissante ¹.

La seule différence (et elle n'est pas petite) est que Québec demande des revenus sur Montréal, tandis que Montréal ne den

¹ Pour plus de détails, voir, dans la copie imprimée, * le Mémoire Nos Seigneurs les Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal sur le renouvellement de l'Indult du 5 mai 1889 », pages 8, 9 et 10.